

Compétences : langues modernes (premier, deuxième et troisième degrés)

(Seules les définitions des compétences, ou de certaines d'entre elles - ci-dessous, en caractères normaux- apparaîtront sur le questionnaire ; les paragraphes en italique ne sont que des précisions destinées à faciliter le travail du professeur.)

Premier degré

Au terme du premier degré,

Compétence I

l'élève sera capable de comprendre les informations contenues dans un message oral en situation de communication significative et réaliste et de les reformuler de façon personnelle, en fonction de la tâche, soit en français, soit de manière non linguistique, soit éventuellement en langue cible.

Ce message, exprimé dans une langue simplifiée (conversation de la classe, matériel adapté à l'apprentissage), sera en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de la vie quotidienne.

Compétence II

l'élève sera capable de produire un message oral simple et court en situation de communication significative et réaliste.

Ce message sera une réaction adéquate à un stimulus non linguistique, à un message oral ou écrit, formulé dans une langue simplifiée, en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de vie quotidienne.

Compétence III

l'élève sera capable de comprendre les informations contenues dans un message écrit en situation de communication significative et réaliste et de les reformuler de façon personnelle, en fonction de la tâche, soit en français, soit de manière non linguistique, soit éventuellement en langue cible.

Ce message, rédigé dans une langue simplifiée (matériel adapté à l'apprentissage), sera en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de la vie quotidienne.

Compétence IV

l'élève sera capable de rédiger un message écrit simple, court, cohérent et logique en utilisant de manière personnelle des éléments trouvés dans un support écrit en langue simplifiée.

Il y rendra compte, en situation de communication significative et réaliste, d'une anecdote, d'une demande d'informations, d'une expérience personnelle ou de données sur lui, sur son environnement et sa culture, relatives à sa vie quotidienne.

Étant donné la structure du document « programme », on envisage ici les compétences prises séparément mais dans la pratique, l'interaction dans la communication amènera parfois à associer

deux ou plusieurs compétences. (On veillera toutefois à n'en évaluer qu'une à la fois.)

Deuxième degré

Au terme du deuxième degré,

Compétence I

l'élève sera capable de comprendre les informations contenues dans un message oral en situation de communication significative et réaliste et de les reformuler de façon personnelle, *en fonction de la tâche*, soit en français, soit de manière non linguistique, soit en langue cible.

Ce message, exprimé dans une langue simple (conversation ou échanges en classe, matériel sélectionné pour l'apprentissage), sera en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de la vie courante et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

Compétence II

l'élève sera capable de produire un message oral en situation de communication significative et réaliste, dans une langue simple mais variée en adaptant globalement le registre de langue à la situation et/ou à son interlocuteur.

Ce message sera une réaction adéquate à un stimulus non linguistique, à un message oral ou écrit simple et varié, en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de la vie courante et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

Compétence III

l'élève sera capable de comprendre les informations contenues dans un message écrit en situation de communication significative et réaliste et de les reformuler de façon personnelle, *en fonction de la tâche*, soit en français, soit de manière non linguistique, soit en langue cible.

Ce message, rédigé dans une langue simple (matériel sélectionné pour l'apprentissage), sera en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de la vie courante et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

Compétence IV

l'élève sera capable de rédiger un message écrit, cohérent et logique, s'adressant à une personne, dans une situation de communication significative et réaliste. Il utilisera une langue simple mais variée, en adaptant globalement le registre de langue à la situation et/ou à son interlocuteur.

L'élève disposera d'outils de référence, dont un dictionnaire bilingue, pour des écrits informels.

Pour les écrits formels, il pourra aussi utiliser des modèles.

Dans ce message, il rendra compte d'une anecdote, d'une demande d'informations, d'une expérience personnelle ou de données sur lui, sur son environnement socio-culturel, relatives à sa vie courante et/ou celles de personnes dont il étudie la langue.

Étant donné la structure du document « programme », on envisage ici les compétences prises séparément mais dans la pratique, l'interaction dans la communication amènera parfois à associer

deux ou plusieurs compétences. (On veillera toutefois à n'en évaluer qu'une à la fois.)

Troisième degré

Compétence I

l'élève sera capable de comprendre les informations contenues dans un message oral en situation de communication significative et réaliste et de les reformuler de façon personnelle, *en fonction de la tâche*, soit en français, soit de manière non linguistique, soit en langue cible.

Ce message, exprimé dans une langue standard non spécialisée (échanges en classe, matériel authentique, sélectionné pour l'apprentissage), sera en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, ses intérêts et son expérience de la vie courante, sociale, culturelle et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

Compétence II

l'élève sera capable de produire un message oral en situation de communication significative et réaliste, dans une langue standard non spécialisée, en adaptant le registre de langue à la situation et/ou à son interlocuteur.

Ce message sera une réaction adéquate à un stimulus non linguistique, à un message oral ou écrit authentique, en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, dans sa vie courante, sociale, culturelle et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

Compétence III

l'élève sera capable de comprendre les informations contenues dans un message écrit en situation de communication significative et réaliste et de les reformuler de façon personnelle, *en fonction de la tâche*, soit en français, soit de manière non linguistique, soit en langue cible.

Ce message, rédigé dans une langue standard non spécialisée (matériel authentique, sélectionné pour l'apprentissage), sera en rapport avec l'âge de l'élève, son environnement, ses intérêts et son expérience de la vie courante, sociale, culturelle et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

Compétence IV

l'élève sera capable de rédiger un message écrit formel ou informel, cohérent et logique, s'adressant à une personne, dans une situation de communication significative et réaliste. Il utilisera une langue standard non spécialisée, en adaptant le registre de langue à la situation et/ou à son interlocuteur.

L'élève disposera d'outils de référence, dont un dictionnaire bilingue, pour des écrits informels.

Pour les écrits formels, il pourra aussi utiliser des modèles.

Dans ce message, il rendra compte d'une anecdote, d'une demande d'informations, d'une expérience personnelle, d'une opinion, de données sur lui, son environnement, dans sa vie courante, sociale et culturelle et/ou celle d'un tiers dont il étudie la langue.

Étant donné la structure du document « programme », on envisage ici les compétences prises séparément mais dans la pratique, l'interaction dans la communication amènera parfois à associer

deux ou plusieurs compétences. (On veillera toutefois à n'en évaluer qu'une à la fois.)